

## ATTESTATION D'INSCRIPTIONS ACCUEIL PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS Mois de Mai 2014

Je soussigné .....atteste que j'inscris mon (mes) enfant(s) aux dates cochées ci-dessous :

**1<sup>er</sup> enfant :** NOM.....Prénom.....Age.....Classe.....Ecole.....

	Du 12 au 16 mai					Du 19 au 23 mai					Du 26 au 30 mai				
ACCUEIL	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me*	Je	Ve
	12	13	14	15	16	19	20	21	22	23	26	27	28*	29	30
MATIN														Férié	Pont
Après midi															

**\* Attention: Le mercredi 22 mai est un jour d'école, nous accueillerons donc les enfants en accueil périscolaire comme un jour d'école ordinaire. Le Vendredi 30 mai, jour de pont : les écoles et le centre les mouettes seront fermés.**

**2<sup>ème</sup> enfant :** NOM.....Prénom.....Age.....Classe.....Ecole.....

	Du 12 au 16 mai					Du 19 au 23 mai					Du 26 au 30 mai				
ACCUEIL	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Lu	Ma	Me*	Je	Ve
	12	13	14	15	16	19	20	21	22	23	26	27	28*	29	30
MATIN														Férié	Pont
Après midi															

**Les rendez-vous du mois :**

Mercredi 14 mai : Danko & Co vient nous rendre visite le matin avec tous ces animaux : découverte avec différentes espèces, moments de tendresses... L'après-midi sera consacré au jardinage, plantations...

Mercredi 21 mai : Balade à la découverte des éoliennes le matin, et fabrication d'éoliennes l'après-midi !

Retrouvez le planning complet sur Internet : <http://centresmouettes.unblog.fr>

Mon enfant.....

sera présent le mercredi 21 mai pour la grande fête des anniversaires du mois (gâteaux, cadeaux, boum, kermesse...).

Il est né le.....MAI 20....

**Les horaires :**

**Accueil périscolaire :** le matin de 7h30 à 8h50, et l'après-midi de 16h30 à 19h00.

**Accueil de loisirs :**

- le mercredi : Inscription à la journée ou à la demie journée (7h30-13h ou 13h-18h30)
- les vacances scolaires : inscription à la journée (7h30-18h30)
- Modalités d'accueil: Arrivée entre 7h30 et 9h15 et fin de journée entre 17h et 18h30

Le nombre de places étant limité, **merci de nous prévenir de tout changement d'inscription** (annulation ou présence supplémentaire) au moins 48 heures à l'avance. Toute absence non justifiée et non anticipée sera facturée à 50 % du tarif en vigueur.

Fait à..... Le .....

Signature du responsable de l'enfant :